

DATE DE CONVOCATION : 12/03/2024			
Nombre de délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs
22	14	08	00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU COMITÉ SYNDICAL**

**CS\_2024\_0011 – Compte Administratif 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, le Comité Syndical des Eaux de la Région d'Hesdin, dûment convoqué, s'est réuni à Marconne, sous la présidence de Monsieur Patrick HERBIN, Président Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin.

Étaient présents titulaires :

DESPINS Jean-Marc - FIOLET Bernard - GIRARD Christiane - MARCHAL Bernard – BRIFFAUT Philippe - SART Martine - TAHON Jean-Marc - GUILBERT Bernard - CARPENTIER Yves – GODEFROY Régis - ALLEXANDRE Joël - HERBIN Patrick – ROYER Serge - MORDACQ Jean-Paul.

Étaient absents titulaires :

CAPRON Francis - VAHE Renaud - LARIDANT Jean-Michel - TREUNET Stéphane - DEGUINE Pascal - DANQUIGNY Philippe - BERNARD Christian - MELIN Jacques.

Avaient donné pouvoir avec voix délibérante : Aucun

Secrétaire de séance : MARCHAL Bernard.

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Administratif transmis à chaque membre du Conseil Syndical ;

Considérant que le Conseil Syndical, séance tenante, a procédé à l'élection d'un Président de séance en application de l'art L 2121-14 du CGCT ;

Considérant la présentation du Compte Administratif par le Président de séance ;

Considérant que le Président du Syndicat, a assisté à la discussion, mais s'est retiré au moment du vote ;

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, hors la présence du Président, et à l'unanimité :**

- Adopte le Compte Administratif 2023 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin qui s'établit comme suit :

## Présentation générale du Compte Administratif 2023

### Vue d'ensemble

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	1 050 534,60	1 259 414,06	208 879,46
	Section d'investissement	378 046,37	250 648,30	-127 398,07

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		838 353,05
	Report en section d'investissement (001)		313 784,02

= =

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>1 428 580,97</b>	<b>2 662 199,43</b>	<b>1 233 618,46</b>
---------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 050 534,60	2 097 767,11	1 047 232,51
	Section d'investissement	378 046,37	564 432,32	186 385,95
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 428 580,97</b>	<b>2 662 199,43</b>	<b>1 233 618,46</b>

Délibération certifiée exécutoire par sa publication le 26/03/2024.  
Et son envoi en Sous-préfecture le 27/03/2024.



REÇU LE

28 MAR. 2024

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Patrick HERBIN.



#### DÉTAIL DU VOTE

Pour	13
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas	1

DATE DE CONVOCATION : 12/03/2024			
Nombre de délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs
22	14	08	00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU COMITÉ SYNDICAL**

**CS\_2024\_0012 – Budget Primitif 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, le Comité Syndical des Eaux de la Région d'Hesdin, dûment convoqué, s'est réuni à Marconne, sous la présidence de Monsieur Patrick HERBIN, Président Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin.

Étaient présents titulaires :

DESPINS Jean-Marc - FIOLET Bernard - GIRARD Christiane - MARCHAL Bernard – BRIFFAUT Philippe - SART Martine - TAHON Jean-Marc - GUILBERT Bernard - CARPENTIER Yves – GODEFROY Régis - ALLEXANDRE Joël - HERBIN Patrick – ROYER Serge - MORDACQ Jean-Paul.

Étaient absents titulaires :

CAPRON Francis - VAHE Renaud - LARIDANT Jean-Michel - TREUNET Stéphane - DEGUINE Pascal - DANQUIGNY Philippe - BERNARD Christian - MELIN Jacques.

Avaient donné pouvoir avec voix délibérante : Aucun

Secrétaire de séance : MARCHAL Bernard.

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations prises, séance tenante, relatives au Compte de Gestion 2022 et Compte Administratif 2022 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin ;

Vu le rapport du Président ;

Le Budget Prévisionnel 2024 présenté, s'équilibre en dépense et en recette pour :

- 2 182 082.00 € en section de fonctionnement, et
- 1 001 617.00 € en section d'investissement.

Laissant apparaître un budget total de 3 183 699.00 €.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- Adopte le Budget Primitif 2024 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin qui s'équilibre en Dépenses et Recettes ;

# Présentation générale du Budget Primitif

## Vue d'ensemble

### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 182 082,00	1 134 849,49
+		+	+
REPORTS	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 047 232,51
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>2 182 082,00</b>	<b>2 182 082,00</b>

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y compris le compte 1064 et 1068)	1 001 617,00	815 231,05
+		+	+
REPORTS	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		186 385,95
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 001 617,00</b>	<b>1 001 617,00</b>

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>3 183 699,00</b>	<b>3 183 699,00</b>
------------------------	---------------------	---------------------

Délibération certifiée exécutoire par sa publication le 26/03/2024.  
Et son envoi en Sous-préfecture le 27/03/2024.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



**REÇU LE**  
Patrick HERBIN.

28 MAR. 2024



#### DÉTAIL DU VOTE

Pour	14
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas	0

**SOUS-PREFECTURE**  
MONTREUIL-SUR-MER

DATE DE CONVOCATION : 12//03/2024			
Nombre de délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs
22	14	08	00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU COMITÉ SYNDICAL**

**CS\_2024\_0013 – Admission en Non Valeurs**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, le Comité Syndical des Eaux de la Région d'Hesdin, dûment convoqué, s'est réuni à Marconne, sous la présidence de Monsieur Patrick HERBIN, Président Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin.

Étaient présents titulaires :

DESPINS Jean-Marc - FIOLET Bernard - GIRARD Christiane - MARCHAL Bernard – BRIFFAUT Philippe - SART Martine - TAHON Jean-Marc - GUILBERT Bernard - CARPENTIER Yves – GODEFROY Régis - ALLEXANDRE Joël - HERBIN Patrick – ROYER Serge - MORDACQ Jean-Paul.

Étaient absents titulaires :

CAPRON Francis - VAHE Renaud - LARIDANT Jean-Michel - TREUNET Stéphane - DEGUINE Pascal - DANQUIGNY Philippe - BERNARD Christian - MELIN Jacques.

Avaient donné pouvoir avec voix délibérante : Aucun

Secrétaire de séance : MARCHAL Bernard.

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les états détaillés transmis par la Trésorerie ;

Vu le rapport du Président ;

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré :**

- Décide d'admettre en non valeurs les créances présentées pour un montant de 19 834.12 € réparties comme suit :

Référence Numéro de la liste	Exercices concernés	Syndicat	Montant en €
6886300432/2024	2012 à 2022	Des Eaux d'Hesdin	1 433.27 €
6807280232/2024	2012 à 2022	Des Eaux d'Hesdin	6 313.40 €
6415350332/2024	2012 à 2022	Des Eaux d'Hesdin	12 087.45 €

- Le détail sera joint sur chaque mandat.

Ces dépenses seront portées au compte 6541 du budget.



**REÇU LE**

**28 MAR. 2024**

**SOUS-PREFECTURE**  
**de MONTREUIL-SUR-MER**

Délibération certifiée exécutoire par sa publication le 26/03/2024.  
Et son envoi en Sous-préfecture le 27/03/2024.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Patrick HERBIN.



#### DÉTAIL DU VOTE

Pour	14
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas	0

DATE DE CONVOCATION : 12//03/2024			
Nombre de délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs
22	14	08	00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU COMITÉ SYNDICAL**

**CS\_2024\_0014 – Admission en Créances éteintes**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, le Comité Syndical des Eaux de la Région d'Hesdin, dûment convoqué, s'est réuni à Marconne, sous la présidence de Monsieur Patrick HERBIN, Président Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin.

Étaient présents titulaires :

DESPINS Jean-Marc - FIOLET Bernard - GIRARD Christiane - MARCHAL Bernard – BRIFFAUT Philippe - SART Martine - TAHON Jean-Marc - GUILBERT Bernard - CARPENTIER Yves – GODEFROY Régis - ALLEXANDRE Joël - HERBIN Patrick – ROYER Serge - MORDACQ Jean-Paul.

Étaient absents titulaires :

CAPRON Francis - VAHE Renaud - LARIDANT Jean-Michel - TREUNET Stéphane - DEGUINE Pascal - DANQUIGNY Philippe - BERNARD Christian - MELIN Jacques.

Avait donné pouvoir avec voix délibérante : Aucun

Secrétaire de séance : MARCHAL Bernard.

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les états détaillés transmis par la Trésorerie ;

Vu le rapport du Président ;



**REÇU LE**

**28 MAR. 2024**

**SOUS-PREFECTURE**  
MONTREUIL-SUR-MER

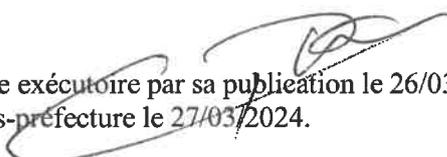
**Le Comité Syndical après en avoir délibéré :**

- Décide d'admettre en créances éteintes, les créances présentées pour un montant de 5 119.02 € réparties comme suit :

Référence Numéro de la liste	Exercices concernés	Syndicat	Montant en €
6807280232/2024	2012 à 2022	Des Eaux d'Hesdin	1 753.64 €
6415350332/2024	2012 à 2022	Des Eaux d'Hesdin	3 365.38 €

- Le détail sera joint sur chaque mandat.

Ces dépenses seront portées au compte 6542 du budget.

  
Délibération certifiée exécutoire par sa publication le 26/03/2024.  
Et son envoi en Sous-préfecture le 27/03/2024.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Patrick HERBIN.



#### DÉTAIL DU VOTE

Pour	14
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas	0

DATE DE CONVOCATION : 13/05/2024

Nombre de délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs
22	13	09	01



REÇU LE

23 MAI 2024

SOUS-PREFECTURE  
MARCONNELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

**CS\_2024\_0015 – Décision Modificative N° 1 – Budget Primitif 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai, le Comité Syndical des Eaux de la Région d'Hesdin, dûment convoqué, s'est réuni à Marconne, sous la présidence de Monsieur Patrick HERBIN, Président Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin.

Étaient présents titulaires :

DESPINS Jean-Marc - GIRARD Christiane - BRIFFAUT Philippe - GUILBERT Bernard - CARPENTIER Yves – GODEFROY Régis - ALLEXANDRE Joël - LARIDANT Jean-Michel - HERBIN Patrick – ROYER Serge - MORDACQ Jean-Paul - MELIN Jacques - BERNARD Christian.

Étaient absents titulaires :

FIOLET Bernard - MARCHAL Bernard - CAPRON Francis - TAHON Jean-Marc - SART Martine - VAHE Renaud - TREUNET Stéphane - DEGUINE Pascal - DANQUIGNY Philippe.

Avait donné pouvoir avec voix délibérante :

TAHON Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Monsieur BRIFFAUT Philippe.

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49 abrégé.

Vu la délibération CS\_2024\_0012 du conseil syndical en date du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024.

Considérant et sous réserve du respect des dispositions des articles L.1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget primitif par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Considérant que depuis le vote du budget primitif 2024, des situations nouvelles sont intervenues, en :

- Recettes d'investissement, pour les opérations d'ordres et réelles
- Dépenses d'investissement, pour les opérations réelles
- Dépenses de fonctionnement, pour les opérations d'ordres et réelles

Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres budgétaires.

Considérant le projet de Décision Modificative N°1 pour l'exercice 2024 du budget primitif du syndicat d'eau, à savoir :

**En section recettes d'investissement :**

Article	Désignation	Montants des crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Montant des crédits ouverts après DM
021	OPERATION D'ORDRE	689 232.00	-89 800.00	599 432.00
021	Virement de la section Fonc.	689 232.00	-89 800.00	599 432.00
040	OPERATIONS D'ORDRES	118 000.00	+15 000.00	133 000.00
040/2812	Agencement, aménagement...	3 500.00	- 100.00	3 400.00
040/2813	Constructions	23 500.00	+21 800.00	45 300.00
040/28156	Matériel spécifique d'explo.	80 000.00	-8 000.00	72 000.00
040/28158	Autres	3 600.00	+500.00	4 100.00
040/281756	Matériel spécifique d'explo.	2 700.00	+100.00	2 800.00
040/2818	Autres immo. corporelles	4 700.00	+700.00	5 400.00
	OPERATION REELLES	0.00	+70 000.00	70 000.00
1641	Emprunts et dettes	0.00	+70 000.00	70 000.00

**En section dépenses d'investissement :**

Article	Désignation	Montants des crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Montant des crédits ouverts après DM
	OPERATIONS REELLES	663 000.00	-4 800.00	658 200.00
1641	Emprunts	90 000.00	+10 000.00	100 000.00
211	Terrain	0.00	+18 000.00	18 000.00
218	Matériel de transport	118 000.00	+22 000.00	140 000.00
2315	Installation, matériel, outillage	455 000.00	-54 800.00	400 200.00

**En section dépenses de fonctionnement :**

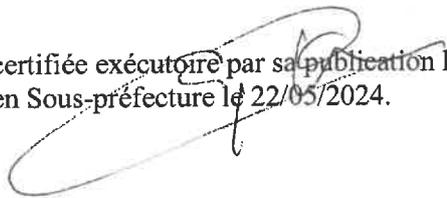
Article	Désignation	Montants des crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Montant des crédits ouverts après DM
023	OPERATION D'ORDRE	689 232.00	-89 800.00	599 432.00
023	Virement à la section d'inves.	689 232.00	-89 800.00	599 432.00
042	OPERATIONS D'ORDRES	118 000.00	+15 000.00	133 000.00
042/6811	Dotations aux amortissements	118 000.00	+15 000.00	133 000.00
	OPERATIONS REELLES	38 600.00	+74 800.00	113 400.00
613	Locations	6 000.00	+66 500.00	72 500.00
6156	Maintenance	15 000.00	+3 500.00	18 500.00
627	Services bancaires	600.00	+600.00	1 200.00
6378	Autres impôts, taxes	0.00	+1 200.00	1 200.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 000.00	+3 000.00	20 000.00

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical d'accepter au Budget primitif 2024 les ouvertures de crédits équilibrés en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

- Approuve la Décision Modificative N° 1 du Budget Prévisionnel 2024, pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin présenté ci-dessus.
- Autorise le Président à signer tous les actes correspondants.

Délibération certifiée exécutoire par sa publication le 22/05/2024.  
Et son envoi en Sous-préfecture le 22/05/2024.



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Patrick HERBIN.



**DÉTAIL DU VOTE**

Pour	14
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas	0



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION D'HESDIN**

**22 Rue aux Chiens – 62140 MARCONNELLE**

**Téléphone : 03 21 86 87 06 - E-mail : sdehesdinpg@orange.fr**

DATE DE CONVOCATION : 13/05/2024			
Nombre de délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs
22	13	09	01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

**CS\_2024\_0016 – Souscription d'un emprunt**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai, le Comité Syndical des Eaux de la Région d'Hesdin, dûment convoqué, s'est réuni à Marconne, sous la présidence de Monsieur Patrick HERBIN, Président Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin.

Étaient présents titulaires :

DESPINS Jean-Marc - GIRARD Christiane - BRIFFAUT Philippe - GUILBERT Bernard - CARPENTIER Yves – GODEFROY Régis - ALLEXANDRE Joël - LARIDANT Jean-Michel - HERBIN Patrick – ROYER Serge - MORDACQ Jean-Paul - MELIN Jacques - BERNARD Christian.

Étaient absents titulaires :

FIOLET Bernard - MARCHAL Bernard - CAPRON Francis - TAHON Jean-Marc - SART Martine - VAHE Renaud - TREUNET Stéphane - DEGUINE Pascal - DANQUIGNY Philippe.

Avaient donné pouvoir avec voix délibérante :

TAHON Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Monsieur BRIFFAUT Philippe.

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que pour financer les investissements prévus pour l'acquisition de véhicules avec aménagements pour les besoins du Syndicat d'eau, il est nécessaire de recourir à l'emprunt.

Monsieur le Président, explique qu'il y a lieu de souscrire un emprunt, selon la proposition du Crédit Agricole Nord de France.

- Un prêt d'un montant de 70 000,00 €
- Sur une durée de 5 ans
- Au taux fixe de 3,92 %
- En échéance constante trimestrielle de 3 871.27 €
- Pour un coût total du crédit de 7 425.30 €
- Frais de dossier à 150 €.



**REÇU LE**

23 MAI 2024

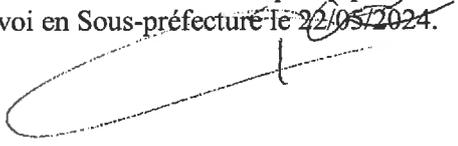
**SOUS-PREFECTURE**  
de MONTREUIL

**Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré :**

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté, pour un prêt de 70.000,00 € avec échéances trimestrielles,
- Prend l'engagement, au nom du Syndicat, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances,

- Confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Président, pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Délibération certifiée exécutoire par sa publication le 22/05/2024.  
Et son envoi en Sous-préfecture le 22/05/2024.



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Patrick HERBIN.



**DÉTAIL DU VOTE**

Pour	14
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas	0

---

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION D'HESDIN**

**22 Rue aux Chiens – 62140 MARCONNELLE**

**Téléphone : 03 21 86 87 06 - E-mail : sdehesdinpg@orange.fr**

---

DATE DE CONVOCATION : 24/09/2024			
Nombre de délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs
22	15	07	00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

**CS\_2024\_0017 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre, le Comité Syndical des Eaux de la Région d'Hesdin, dûment convoqué, s'est réuni à Marconne, sous la présidence de Monsieur Patrick HERBIN, Président Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin.

Étaient présents titulaires :

DESPINS Jean-Marc - FIOLET Bernard - GIRARD Christiane - CAPRON Francis – BRIFFAUT Philippe - TAHON Jean-Marc - SART Martine - GUILBERT Bernard – CARPENTIER Yves - GODEFROY Régis - ALLEXANDRE Joël - HERBIN Patrick – ROYER Serge - MORDACQ Jean-Paul - MELIN Jacques.

Étaient absents titulaires :

MARCHAL Bernard - VAHE Renaud - LARIDANT Jean-Michel - TREUNET Stéphane - DEGUINE Pascal - DANQUIGNY Philippe - BERNARD Christian.

Avait donné pouvoir avec voix délibérante :

---

Secrétaire de séance : BRIFFAUT Philippe.

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, au minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans un délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Président rend compte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable établi pour l'année 2023.

<b>Exercice 2023</b>	
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>	
Estimation du nombre d'habitants desservis	7 482
Nombre d'abonnés	4 378
Eaux brutes : Production et distribution	470 096 m3
Volume consommé	379 443 m3
Pertes	90 653 m3
Prix HT de l'eau (au m3 pour 120 m3)	1.70 €
Prix HT (eau avec abonnement de 63 €)	2.77 €
Prix TTC (eau + abonnement)	2.92 €
<b>Indicateurs de performance</b>	
Nombre de prélèvements en microbiologie	26
Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie	0
Nombre de prélèvements non conformes en microchimie	0
Taux de conformité microbiologique de l'eau du robinet	100 %
Rendement du réseau de distribution	80.68 %
Indice linéaire de consommation	10.41
Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/jour)	2.48
Longueur des canalisations	100 kms

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

- Adopte le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable pour 2023.
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Délibération certifiée exécutoire par sa publication le 15/10/2024.  
Et son envoi en Sous-préfecture le 15/10/2024.



**REÇU LE**

17 OCT. 2024

**SOUS-PREFECTURE**  
**de Marconne, Marconnelle, Huby-Saint-Leu, Sainte-Austreberthe, La Loge, Wamin, Bouin-Plumoisson, Guisy, Brevillers, Capelle-Les-Hesdin**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Patrick HERBIN



**DÉTAIL DU VOTE**

Pour	15
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas	0

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION D'HESDIN**

22 Rue aux Chiens – 62140 MARCONNELLE

Téléphone : 03 21 86 87 06 - E-mail : sdehesdinpg@orange.fr

DATE DE CONVOCATION : 24/09/2024			
Nombre de délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs
22	15	07	00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL****CS\_2024\_0018 – Créances éteintes**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre, le Comité Syndical des Eaux de la Région d'Hesdin, dûment convoqué, s'est réuni à Marconne, sous la présidence de Monsieur Patrick HERBIN, Président Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin.

Étaient présents titulaires :

DESPINS Jean-Marc - FIOLET Bernard - GIRARD Christiane - CAPRON Francis – BRIFFAUT Philippe - TAHON Jean-Marc - SART Martine - GUILBERT Bernard – CARPENTIER Yves - GODEFROY Régis - ALLEXANDRE Joël - HERBIN Patrick – ROYER Serge - MORDACQ Jean-Paul - MELIN Jacques.

Étaient absents titulaires :

MARCHAL Bernard - VAHE Renaud - LARIDANT Jean-Michel - TREUNET Stéphane - DEGUINE Pascal - DANQUIGNY Philippe - BERNARD Christian.

Avait donné pouvoir avec voix délibérante :

---

Secrétaire de séance : BRIFFAUT Philippe.

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les états détaillés transmis par la Trésorerie ;

Vu le rapport du Président ;

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré :**

- Décide d'admettre en créances éteintes la créance présentée :

NOM	REFERENCE PIECE	ANNEE	MONTANT	TOTAL
PILLIEN Frédérique	000422013791	2013	42,84 €	
		2015	116,17 €	
		2016	48,84 €	
		2017	149,57 €	
		2018	152,69 €	
		2019	157,57 €	
		2020	242,63 €	
		2021	204,08 €	
<b>Suite :</b>				

NOM	REFERENCE PIECE	ANNEE	MONTANT	TOTAL
<b>Suite :</b>				
PILLIEN Frédéric	000422013791	2022	140.59 €	1 254.98 €
			<b>TOTAL</b>	<b>1 254,98 €</b>

Ces dépenses seront portées au compte 6542 du budget.

Délibération certifiée exécutoire par sa publication le 15/10/2024.  
Et son envoi en Sous-préfecture le 15/10/2024.



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Patrick HERBIN



**DÉTAIL DU VOTE**

Pour	15
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas	0



**REÇU LE**

17 OCT. 2024

**SOUS-PREFECTURE**  
DE MONTREUIL-SUR-MER

---

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION D'HESDIN**

**22 Rue aux Chiens – 62140 MARCONNELLE**

**Téléphone : 03 21 86 87 06 - E-mail : sdehesdinpg@orange.fr**

---

DATE DE CONVOCATION : 24/09/2024			
Nombre de délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs
22	15	07	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

**CS\_2024\_0020 – Tarif de l'eau potable / Part fixe (abonnement) : Ajout d'un compteur**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre, le Comité Syndical des Eaux de la Région d'Hesdin, dûment convoqué, s'est réuni à Marconne, sous la présidence de Monsieur Patrick HERBIN, Président Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin.

Étaient présents titulaires :

DESPINS Jean-Marc - FIOLET Bernard - GIRARD Christiane - CAPRON Francis – BRIFFAUT Philippe - TAHON Jean-Marc - SART Martine - GUILBERT Bernard – CARPENTIER Yves - GODEFROY Régis - ALLEXANDRE Joël - HERBIN Patrick – ROYER Serge - MORDACQ Jean-Paul - MELIN Jacques.

Étaient absents titulaires :

MARCHAL Bernard - VAHE Renaud - LARIDANT Jean-Michel - TREUNET Stéphane - DEGUINE Pascal - DANQUIGNY Philippe - BERNARD Christian.

Avait donné pouvoir avec voix délibérante :

---

Secrétaire de séance : BRIFFAUT Philippe.

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2224-2 du Code général des collectivités territoriales relatif au budget général (le budget annexe du service d'eau potable doit être équilibré en recettes et en dépenses) ;

Vu l'article L2224-12-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la facturation de toute fourniture d'eau potable ;

Vu l'article L2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales relatif au pourcentage part fixe/part variable et zone de répartition des eaux ;

Vu la délibération CS\_2022\_0028 prise en date du 15 décembre 2022 fixant les nouveaux tarifs de l'eau potable (part fixe / part variable / prestations), à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de revoir la part fixe, en raison d'un oubli de tarification concernant le compteur de diamètre Ø 25 ;

Il est proposé ce qui suit :

Parts fixes (Abonnements annuels HT) :

Parts fixes (Abonnements annuels HT) :

Compteur Diamètre	Tarifs au 1 <sup>er</sup> /01/2023	Tarifs au 1 <sup>er</sup> /01/2022
Ø 15	63 €	57 €
Ø 20	171 €	156 €
Ø 25	-----	-----
<b>Ø 25</b>	<b>216 € au 01/07/2024</b>	-----
Ø 30	252 €	228 €
Ø 40	291 €	264 €
Ø 50	333 €	303 €
Ø 60	492 €	447 €
Ø 80	570 €	519 €
Ø 100	813 €	738 €
Ø 150	1 050 €	954 €

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :**

- Approuve le tarif appliqué pour le compteur de diamètre Ø 25
- Dit que ce tarif sera applicable au 1<sup>er</sup> Juillet 2024
- Autorise le Président à signer tout acte utile et à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Délibération certifiée exécutoire par sa publication le 15/10/2024.  
Et son envoi en Sous-préfecture le 15/10/2024.



**REÇU LE**

17 OCT. 2024

**SOUS-PREFECTURE**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Patrick HERBIN



**DÉTAIL DU VOTE**

Pour	15
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas	0